

MAÎTRE.SSE DE MAISON

PUBLICS ET PRÉREQUIS

- Tout professionnels accompagnant un public d'enfants et d'adultes en institution
- Demandeurs d'emploi
- Reconversion professionnelle
- Français parlé et écrit

DURÉE DE LA FORMATION

- **231** heures de formation théorique
- **210** heures de stage pratique en fonction du parcours du candidat

COÛT DE LA FORMATION

Frais administratifs : 20 €

Parcours complet : 2 772 €

Cette formation est ouverte aux financements suivants :

- **Employeurs : Fonds propres ou via OPCO**
- **Organismes : Pôle Emploi ou autres**
- **Non éligible au CPF**
- **Financement personnel : 2 607 €**

ORGANISATION DE LA FORMATION

Bloc 1 : Adaptation, qualité et sécurité du cadre de vie (70h)

- Adaptation du cadre de vie des personnes
- Entretien du cadre de vie
- Entretien du linge
- Préparation des repas
- Gestion des stocks et des achats du quotidien
- Prévention des incidents ou accidents sur les personnes
- Réponses aux incidents ou accidents

Bloc 2 : Accompagnement des personnes (77h)

- Mise en œuvre des conditions d'accompagnement
- Intervention dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Prévention et gestion des situations problématiques dans la limite de ses responsabilités

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle (49h)

- Assurer la continuité de l'accompagnement
- Contribuer à l'adaptation et/ou à la réalisation du projet de la personne
- Participer à l'équipe pluri-professionnels
- Participer à l'accueil et l'intégration de nouveaux professionnels et stagiaires

Module d'accompagnement méthodologique à la préparation aux différentes épreuves (35h)



La formation de Maître.sse de maison est destinée à des professionnels. Ils interviennent dans les secteurs sociaux, médicaux-sociaux et sanitaires.

La formation prépare ces futurs professionnels à intervenir auprès de public composé de personnes âgées, des personnes en situation de précarité, des personnes en situations de handicap ou d'enfants.

Le.a Maître.sse de maison intervient sur des actes de la vie quotidienne, accompagne le public accueilli dans l'établissement, prévient et gère les problématiques rencontrées en fonction des protocoles en vigueur dans l'établissement.

Il.elle collabore avec l'équipe pluridisciplinaire, et participe à la continuité de l'accompagnement effectué par les professionnels, notamment au travers de transmissions.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Le.a Maître.sse de maison peut évoluer vers des postes comme :

- Moniteurs-éducateurs
- Technicien de l'intervention sociale ou familiale.

COMPÉTENCES VISÉES

Les missions principales du/de la maître.sse de maison de :

- Mettre en œuvre les conditions d'un cadre de vie agréable, confortable et sécurisé
- Réaliser ou participer à l'entretien du cadre de vie, à l'entretien du linge ou la réalisation des repas
- Participer à la gestion des stocks et les achats du quotidien
- Participer à la préparation des conditions d'arrivée ou de départ des personnes
- Instaurer une présence accueillante, bienveillante et vigilante
- Contribuer au respect du règlement intérieur, des règles de vie en collectivité
- Participer au temps de repas et veiller à leur bon déroulement
- Contribuer avec l'équipe à la gestion des difficultés rencontrées
- Participer à l'organisation d'évènements
- Associer les personnes dans la mesure du possible aux tâches matérielles
- Contribuer à l'apprentissage des savoirs de base d'hygiène et de gestion du quotidien
- Contribuer avec l'équipe au maintien du lien avec la famille
- Organiser le travail en fonction des besoins des personnes, selon le projet institutionnel, au sein de l'équipe
- Etablir un lien à l'oral et à l'écrit aux prises de services
- Alerter et signaler les situations préoccupantes et les faits de maltraitance
- Participer aux temps pluridisciplinaires

MODALITÉS DE SÉLECTION

L'entrée en formation se fait à partir de la validation d'un dossier de candidature.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc 1 : Etude de cas tirée au sort et présentation devant un jury.

- Certification SST (Sauveteur secouriste du travail)
- Certification HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)

Bloc 2 : Analyse préparée d'une situation vécue, élaboration d'un écrit sur support numérique et présentation devant un jury

Bloc 3 : Présentation à un jury d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du/de la candidat.e accompagnée d'un dossier de preuves professionnelles (anonymisées).



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES